

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 décembre 2002

Résolution 1451 (2002)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4670e séance, le 17 décembre 2002

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 4 décembre 2002 (S/2002/1328), et réaffirmant sa résolution 1308 (2000) du 17 juillet 2000,

1. *Demande* aux parties concernées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;

2. *Décide* de renouveler pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2003, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).

02-74516 (F) 171202 171202